

M. Korchinski: Quiconque a un petit contingent.

L'hon. M. Olson: Pour parler sérieusement, cette mesure stipule comment les membres des offices seront nommés. Ils seront soit élus, soit nommés. Cette mesure prévoit également que si les producteurs désirent adopter eux-mêmes un régime de gestion de l'offre, par l'entremise de leurs représentants élus ou nommés, ils pourront décider qui sera contingenté, ils pourront décider les contingents maximums et minimums ainsi que des contingents applicables à de nouveaux participants. Le député d'Essex (M. Whelan) l'a signalé très clairement. C'est la façon dont ce régime fonctionnera et il sera en fait géré par les producteurs.

Il est indéniable que ce bill permettra aux producteurs qui désirent en profiter d'exercer une influence nouvelle dans la commercialisation de leurs produits sur le marché.

L'hon. M. Lambert: Et au diable le consommateur.

L'hon. M. Olson: Les députés d'en face s'opposent à ce que les cultivateurs aient une plus grande influence dans la commercialisation de leurs produits. Les cultivateurs dans tout le pays commencent à se rendre compte que ces agissements les ont privés du droit de gérer leurs propres affaires.

• (4.40 p.m.)

M. Peters: Vous n'avez même pas eu de producteurs au sein de l'office; le comité en était chargé.

M. Horner: Maintenant, parlez-nous du plébiscite.

L'hon. M. Olson: Je ne voudrais pas exciter l'opposition en signalant les résultats extrêmement importants et salutaires que peut avoir le bill. Que personne à la Chambre ne l'oublie, nous en sommes à l'étape des débats publics, non seulement à la Chambre mais dans tout le pays et au sein des gouvernements provinciaux, où les dix gouvernements provinciaux ont tous convenu que le bill est valable et essentiel et qu'il devrait être adopté rapidement.

Des voix: Bravo!

M. Horner: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Crowfoot invoque le Règlement.

M. Horner: Le ministre voudra bien, j'en suis sûr, rectifier sa dernière remarque, suivant laquelle les dix provinces auraient toutes donné leur accord à propos de ce bill, dont l'entrée en vigueur serait souhaitée, selon le ministre, par l'ensemble des dix gouvernements du Canada. Monsieur l'Orateur, il se peut que ces provinces souhaitent l'entrée en vigueur d'une certaine version de ce projet de loi, sous une forme modifiée, mais elles ne veulent pas de ce bill-là.

M. l'Orateur suppléant: Bien sûr, ce point est controversable. Je donne la parole au ministre de l'agriculture.

L'hon. M. Olson: C'est un point controversable et, une fois de plus, le député de Crowfoot fait erreur, car le communiqué publié à l'issue de la rencontre des ministres

[L'hon. M. Olson.]

faisait état de l'adoption au plus tôt du bill à l'étude, et c'est de ce bill-ci qu'il s'agissait.

M. Horner: Qui a publié ce communiqué?

L'hon. M. Lambert: C'est votre communiqué.

L'hon. M. Olson: Pourquoi ne demandez-vous pas à Bill Stewart s'il était présent quand il a été rédigé? Pourquoi ne le demandez-vous pas au ministre de l'Agriculture de l'Alberta parce que je sais qu'il y était?

Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que les députés se taisent le temps que je finisse, car je crois qu'il ne me reste que trois minutes. C'est un grand jour pour la communauté agricole du Canada, un jour où tous les gouvernements et législateurs . . .

M. Horner: C'est une honte et vous devriez en subir les conséquences.

L'hon. M. Olson: . . . se sont mis d'accord sur un bill qui requerra une délégation d'autorité aux deux niveaux du gouvernement pour fonctionner dans l'intérêt de tous les agriculteurs du Canada.

Certains des problèmes qui se sont posés à nous au cours des dernières semaines et des derniers mois au sujet de cette étape du bill nous sembleront probablement inconcevables d'ici quelque temps. Les gens se demanderont la cause de toutes ces discussions. Je crois le député de Crowfoot quand il dit que ce sous-amendement contentera certains producteurs, mais je dois lui rappeler que, s'il lisait certains autres articles du bill, il s'apercevrait que les dispositions de ce sous-amendement figurent une ou deux fois ailleurs. Ces dispositions existaient.

M. Horner: Je devrais le savoir. C'est moi qui les ai présentées au comité.

L'hon. M. Olson: Évidemment, les cultivateurs l'apprendront et ils sauront que le bill aurait pu être adopté il y a bien longtemps. Les cultivateurs qui veulent l'adoption du bill, qui ont besoin d'aide et qui auraient pu en profiter auront vite fait de constater que le retard qui leur aura fait perdre de l'argent . . .

M. Horner: C'est de votre faute.

L'hon. M. Olson: . . . est attribuable à tous ceux-là, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Richmond invoque le Règlement.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, permettriez-vous que l'honorable ministre, s'il y consent, réponde à une question, afin d'éclairer ma lanterne quant à quelques mots contenus dans cet amendement?

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: La présidence doit demander le consentement unanime de la Chambre. S'il y a consentement unanime et que le ministre veuille bien répondre, il peut le faire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.